

FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Programme de formation

Objectif :

- Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et la sécurité au travail.
- Développer ses compétences en matière de prévention des risques.

Pré requis : Aucun.

Méthodes pédagogiques :

- Méthodes participatives, jeux de rôles et mises en situation,
- Analyse des documents apportés par le formateur,
- Support de cours formation « Sauveteur Secouriste du Travail ».

Formateurs :

Formateur SST habilité.

Contenu pédagogique :

DOMAINE DE COMPETENCES 1

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention,
- 2- Être capable de réaliser une protection adaptée,
- 3 - Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- 4 - Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- 5 - Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

DOMAINE DE COMPETENCES 2

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- 6 - Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- 7 - Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention,
- 8 - Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise, de la / des situation (s) dangereuse (s) repérée (s),

LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires en vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises. Il est valide pour une durée de 24 mois, renouvelable par une formation MAC (Maintien Actualisation des Compétences) de 7 heures.

La 1^{ère} épreuve certificative est définie comme suit :

Elle permet d'évaluer les compétences 2, 3, 4 et 5.

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :

- 1 victime / 1 lésion,
- 1 ou plusieurs dangers persistants,
- 1 ou plusieurs témoins,
- Des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

La 2^{ème} épreuve certificative est définie comme suit :

Elle permet d'évaluer les compétences 1, 6, 7 et 8.

Elle est réalisée sous forme d'entretien (questions/réponses) entre le candidat et le formateur, ayant comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1.

Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite) :

Certificat SST (carte SST).

Durée	2 jours - 14h
Horaires	9h00-12h30 / 13h30-17h00
Public concerné	Tout public
Pré requis	Aucun
Nombre de Participants	10 personnes maximum
Restauration – Hébergement	Non prévu par ACPS FORMATION (plus de renseignement, contacter le service formation 03.26.47.22.55 contact@acpsformation.fr)

Accessibilité : Si vous avez besoin d'un aménagement particulier, merci de prendre contact avec le service formation (ci-dessous les coordonnées ACPS FORMATION)